

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, police municipale et médico-sociale**

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services (-2,15/+3,20)

Le poste de conseiller en prévention au sein de la direction des Ressources humaines, du management et de l'organisation doit être catégorisé en qualité d'ingénieur de par les missions du poste, de la responsabilité, du rôle de conseil mais également par les profils des agents sur ces postes qui sont généralement issus d'un cursus en master 2. L'ensemble des collectivités avoisinantes, entre autres, ont catégorisé ce poste de la sorte.

Du fait des nombreux projets et différentes évolutions du service des Systèmes d'information, il est nécessaire de créer un poste d'ingénieur informatique (grade d'ingénieur principal).

Afin d'adapter l'accueil au sein du LAEP (lieu d'accueil enfants-parents), il convient de diminuer le temps de la psychologue actuelle qui intervient également sur les crèches (passage de 0,90 ETP à 0,75 ETP) et de créer un emploi à temps non complet complémentaire sur le LAEP (0,20 ETP).

Enfin, pour permettre le déploiement de la police municipale il est proposé de supprimer un poste de garde-urbain (grade d'adjoint technique) et de créer un poste de policier municipal (grade de gardien-brigadier).

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste sur le grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- 1 poste sur le grade d'adjoint technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste sur le grade d'ingénieur</li> <li>- 1 poste sur le grade d'ingénieur principal</li> <li>- 1 poste sur le grade de gardien-brigadier</li> <li>- 0,20 poste sur le grade de psychologue de classe normale</li> </ul>

Modifier :
0,9 ETP du poste de grade de psychologue de classe normale en 0,75 ETP du poste sur le grade de psychologue de classe normale

## II. Adaptations du tableau des effectifs liée à des recrutements (-2/+2)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations de postes qu'il est nécessaire de faire en raison des procédures de recrutement qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville :

<b>Supprimer :</b>	<b>Créer :</b>
- 1 poste sur le grade de puéricultrice hors classe - 1 poste sur le grade de rédacteur	- 1 poste sur le grade d'infirmier en soins généraux hors classe - 1 poste sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 4 postes, à en créer 5,20 et à modifier 0,9 ETP en 0,75 ETP au 1<sup>er</sup> avril 2024.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés <b>en équivalent temps plein</b>	Au 1 <sup>er</sup> mars 2024	Au 1 <sup>er</sup> avril 2024
Ville	455,73 (dont 6 détachés pour stage)	456,78 (dont 6 détachés pour stage)
CCAS	9	10
<b>TOTAL :</b>	<b>464,73</b>	<b>466,78</b>

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adopter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2024 pour les filières administrative, technique, police municipale et médico-sociale.